



Caisse des Écoles

DELIBERATION n°2021-02/CdE

Relative au Compte de Gestion 2020

Membres en exercice : 15
Présents 08
Absents 07
Procurations 01
Votants 09

La convocation des membres du Comité de la Caisse des Écoles a été faite le 07/04/2021

Publié le : 29 AVR 2021



L'An Deux Mille vingt et un le mardi treize avril, le Comité de la Caisse des Écoles de la Commune de Rémire-Montjoly était réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale, sous la présidence de **Claude PLÉNET**, *Président*.

PRÉSENTS : (08)

PLÉNET Claude Président, **KONG** Olivier, Vice-Président, **BÉLIZAIRE** Julnor 3^{ème} adjoint, **CLIFFORD** Liser 6^{ème} adjointe, **RÉGNIER** Régis 7^{ème} adjoint, **LEGRÉTARD** Sandra, **RAMOS** Sylvane, **PINDARD** Georges, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : (05)

GOURMELEN Laurie 2^{ème} adjointe, **ÉGALGI** Joséphine 4^{ème} adjointe, **JOSEPH** Victor 9^{ème} adjoint. **LÉONCO** Mario, **LAMA** Nahel.

Absents : (02)

Préfet de la Région Guyane ou son représentant
Le Recteur de la Guyane ou son représentant

Procurations : (01)

GOURMELEN Laurie à **LEGRÉTARD** Sandra

Après avoir fait procéder à l'appel des membres, il est ainsi constaté que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, soit 08 présents, 07 absents et 01 procuration. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Après avoir fait un appel à candidature, Monsieur **REGNIER Régis** étant le seul candidat, a été désigné par le vote du Comité pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

Vote : à l'unanimité « 09 voix ».

Le Président rappelle que le Compte de Gestion est un document établi par le Comptable Public, qui retrace toutes les opérations prévues et autorisées au budget de l'exercice N-1. Ainsi ce document permet de récapituler toutes les opérations comptables tant en dépense qu'en recette qui ont été réalisées durant l'année budgétaire précédente.

Le Comptable Public, qui après vérifications règlementaires, paye les mandats, et recouvre les titres émis par l'ordonnateur, peut donc présenter toutes les opérations qu'il a effectuées à ce titre, et qui sont ainsi retracées par lui dans le Compte de Gestion.

Avant le 1^{er} juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, le Compte de Gestion doit être transmis par le comptable public à l'ordonnateur.

La présentation du Compte de Gestion est analogue à celle du Compte Administratif présenté dans le même temps, pour être comparé et ainsi permettre de vérifier la concordance des résultats obtenus tant par le comptable public que par l'ordonnateur.

Ces documents comptables doivent être soumis au vote du Comité de la Caisse des Ecoles, qui observera la concordance précise entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le vote arrêtant le Compte de Gestion doit intervenir au plus tard le 15 avril 2021, le Président soumet aux membres du Comité de la Caisse des Ecoles, le Compte de Gestion 2020 du Comptable Public ci-joint, dont les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont excédentaires par section :

→ Section de fonctionnement : + 4 061 891,00 euros

→ Section d'investissement : + 322 032,08 euros

Ces résultats se présentent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	414 142,73	5 713 382,00	6 127 524,73
Titres de recettes émis (b)	92 820,73	2 896 559,89	2 989 380,62
Réductions de titres (c)		798 807,84	798 807,84
Recettes nettes (d = b - c)	92 820,73	2 097 752,05	2 190 572,78
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	414 142,73	5 713 382,00	6 127 524,73
Mandats émis (f)	55 931,44	1 809 591,50	1 865 522,94
Annulations de mandats (g)		210 348,65	210 348,65
Dépenses nettes (h = f - g)	55 931,44	1 599 242,85	1 655 174,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	36 889,29	498 509,20	535 398,49
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	285 142,79		36 889,29		322 032,08
Fonctionnement	3 563 381,80		498 509,20		4 061 891,00
TOTAL I	3 848 524,59		535 398,49		4 383 923,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I+ II + III	3 848 524,59		535 398,49		4 383 923,08

Le Président demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur le projet de décision afférent et d'arrêter le Compte de Gestion 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, et L.2121-37 ;

VU la délibération n° 2020-01/CdE du 23 juillet 2020 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ;

VU la délibération n° 2020-05/CdE du 23 juillet 2020 adoptant le budget primitif 2021 de la Caisse des Ecoles ;

VU les résultats du Compte Administratif 2020 de la Caisse des Ecoles ;

VU la délibération n° 2021-03/CdE de ce jour relative au Compte Administratif 2020 de la Caisse des Ecoles,

Le Président soumet aux membres de la Caisse des Ecoles, le Compte de Gestion 2020 du budget de la Caisse des Ecoles ;

APRÈS S'ETRE FAIT PRÉSENTER le Budget Primitif 2020 ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS S'ETRE ASSURÉ que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections qui s'y rapportent ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE COMITÉ,

OUI les explications du Président,

APRÈS avoir délibéré,

Article 1 :

DE PRENDRE ACTE des résultats du Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2020 tel qu'ils ont été présentés par le Receveur, dont les résultats par section, sont les suivants :

→ Section de fonctionnement : + 4 061 891,00 euros

→ Section d'investissement : + 322 032,08 euros

Ces résultats se présentent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	414 142,73	5 713 382,00	6 127 524,73
Titres de recettes émis (b)	92 820,73	2 896 559,89	2 989 380,62
Réductions de titres (c)		798 807,84	798 807,84
Recettes nettes (d = b - c)	92 820,73	2 097 752,05	2 190 572,78
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	414 142,73	5 713 382,00	6 127 524,73
Mandats émis (f)	55 931,44	1 809 591,50	1 865 522,94
Annulations de mandats (g)		210 348,65	210 348,65
Dépenses nettes (h = f - g)	55 931,44	1 599 242,85	1 655 174,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	36 889,29	498 509,20	535 398,49
(b - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	285 142,79		36 889,29		322 032,08
Fonctionnement	3 563 381,80		498 509,20		4 061 891,00
TOTAL I	3 848 524,59		535 398,49		4 383 923,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 848 524,59		535 398,49		4 383 923,08

Article 2 :

DE DÉCLARER que le Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2020 qui est dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 3 :

DE CONSTATER que le Compte de Gestion 2020 dressé par le Comptable Public, est en concordance avec le Compte Administratif 2020 de la Caisse des Ecoles.

Article 4 :

D'INDIQUER que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat pour le contrôle de la légalité, peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Guyane, territorialement compétent.

Article 5 :

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie, aux lieux accoutumés, durant un mois.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
09	00	00	00

Pour extrait certifié conforme.

Rémire-Montjoly,
Le 13 avril 2021



Le Président,

Claude PLENET

